

CONSEIL MUNICIPAL DE LA RENAUDIÈRE

Séance du mardi 5 mai 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur HUCHON Didier, Maire.

Etaient présents :

Didier HUCHON, Hervé LAUNEAU, Colette LANDREAU, Julie RIPOCHE, Florence POUPIN, Lydie ROUXEL, Thierry DEFONTAINE, Franck DUGAS, Anthony DROUET, Marie-Annette LEVEQUE, Yohan GUEDON, Jessica VILHEM, Corinne TEXIER, Loïc HUMEAU et Alain ARIAL.

Etaient absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAUNEAU a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance "OUVERTE".

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2015 est approuvé.

ORDRE DU JOUR

DEL.2015_05-001 – Révision des tarifs de location des salles communales – Année 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, il convient de réviser les tarifs de location des salles municipales pour l'année suivante.

En l'espèce, il est proposé de ne pas modifier les tarifs, ni les conditions de location, pour l'année 2016, et donc de conserver ceux de l'année 2015, qui étaient déjà identiques à l'année 2012, 2013 et 2014. Toutefois il est précisé que le tarif de location de l'Espace Renaudin pour les associations hors commune, n'ayant pas de membre sur la commune, verra son tarif de location en cas d'activité lucrative appliqué également pour les locations en cas d'activité non lucrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas modifier les tarifs et les conditions de location des salles communales pour l'année 2016, ceux-ci restant ceux appliqués de 2012 à 2015,

- **PRECISE** que le le tarif de location de l'Espace Renaudin pour les associations hors commune, n'ayant pas de membre sur la commune, verra son tarif de location en cas d'activité lucrative appliqué également pour les locations en cas d'activité non lucrative.

DEL.2015_05-002 – Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 de la CAF de Maine-et-Loire – Autorisation de signature du contrat et des avenants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'échéance du Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014 passé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, un nouveau contrat doit être signé, pour la période 2015/2018.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et les avenants éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018 à passer avec la CAF de Maine-et-Loire, ainsi que tous les avenants y afférant pendant la période concernée.

POINTS DIVERS

1 – Comptes rendus divers

Monsieur le Maire et les adjoints informent le Conseil Municipal des différentes réunions passées et points d'actualité de la vie communale et intercommunale. Il est notamment question de l'avancée du travail dans le cadre de la commune nouvelle et du PLUi. Le programme de la réception des allemands de Georgsmarienhütte, à l'Ascension, dans le cadre du jumelage, est évoqué, ainsi que la venue du Député Gilles Bourdouleix sur la commune, le jeudi 28 mai prochain. Il est rappelé que l'éclairage public est éteint (hors carrefours) de mai à août. Enfin, la mise en place du local jeune, avec le CSI et la création d'une junior association est évoqué, notamment la réouverture du local ce 6 mai 2015. La junior association s'appelle JAJR (Junior Association des Jeunes Renaudins).

2 – Demandeurs d'emploi en avril 2015

Au 15 avril 2015, **56 demandeurs d'emploi**, soit 29 hommes et 27 femmes, 45 indemnisables et 11 non-indemnisables.

3 – Dates des prochaines réunions

Réunion de :	Date	Horaire	Lieu	Observations
Municipalité	Vendredi 29 mai 2015		Mairie	
Conseil Municipal	Mardi 2 juin 2015	20h00	Mairie	
CCAS	Mercredi 6 mai 2015	18h30	Mairie	
Rencontre avec les associations	Mercredi 28 mai 2015	20h00	Espace Renaudin	
Commission voirie	Samedi 6 juin 2015	10h30	Mairie	Visite du lotissement du Bordage

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Affiché à La Renaudière, le 20 mai 2015

Le Maire,
Didier HUCHON